



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°59/2026**

MC/SM/MI

Convocation en
date du :
21/04/2026

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
27
Présents :
20
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier).

Séance du 27 avril 2026 à 18h00.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
M. Thierry CO, Mme Danielle HERBAIN, Mme Michelle DUNYACH,
Mme Nadia PUIG, M. Alain LLAURENSY, Mme Agnès DI FRANCESCO,
Adjoints au Maire,
Mme Martine ANDRES, M. Philippe PICAS, Mme Patricia PEREZ,
M. Alain FUZEAU, Mme Martine MASCARAQUE, M. Eugénio SANCHEZ,
Mme Valérie BRAY, M. Jordi AUVERGNE, M. Jean LE POTIER,
Mme Isabelle PARQUIN, M. François ANDRE, M. Albano BORGES,
M. Olivier REYNAL, Conseillers Municipaux.

Procurations : M. Jean-Victor HERETE a donné procuration à M. Alain LLAURENSY, M. Frédéric DEPERROIS a donné procuration à Mme Danielle HERBAIN, M. Jean-Marie CORCOY a donné procuration à Mme Nadia PUIG, Mme Michèle PAOLI a donné procuration à M. Thierry CO, M. Philippe DELATTRE a donné procuration à Mme le Maire, M. Alexandre REYNAL a donné procuration à M. Albano BORGES.

Absents : Mme Christiane GASTAL.

Secrétaire de séance : M. Alain LLAURENSY.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : CRÉANCES ÉTEINTES

Le Président de séance expose :

Le Comptable Public nous a transmis une liste d'admissions en non-valeur pour un montant total de 71.75€ portant le numéro 7834670212 le 9 avril 2026. Ces sommes se décomposent comme suit :

Exercice	N° de titre	Nom	Libellé	Créance
2023	592	SOLIS LUNAE presse	Occupation domaine public 2023	71.75 €
TOTAL				71.75 €

Cette créance éteinte suite à la clôture de liquidation de cette société pour insuffisance d'actif constitue une charge budgétaire définitive, et doit être constatée par le Conseil Municipal. Ces montants seront imputés à l'article 6542 (créance éteinte), chapitre 65 où les crédits nécessaires ont été prévus au budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
Par 26 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION
des membres présents et représentés

ADMET en non-valeur les créances éteintes ci-dessus mentionnées, figurant sur la liste N°7834670212 du Service de Gestion Comptable de Céret, pour un montant total de 71.75 euros,

DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous les actes ou documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Marie COSTA

Le secrétaire de séance,
Alain LLAURENSY

